

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

**Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature**

**Caisse de Garantie du Logement Locatif Social**

**Décision n° 2023-2-1 du 1<sup>er</sup> février 2023 portant délégation de signature de Bruno  
Nicoulaud**

NOR : TREL2304086S  
*(Texte non paru au Journal Officiel)*

**La directrice générale,**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R. 452-14 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la décision n° 2022-12-1 du 1<sup>er</sup> décembre 2022, nommant M. Bruno Nicoulaud directeur général adjoint en charge du secrétariat général, du contrôle permanent, de la conformité et des risques ;

Vu la décision 2022-12-2 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant délégation de signature (Bruno Nicoulaud),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation générale et permanente est donnée à M. Bruno Nicoulaud, directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes relevant de la compétence d'ordonnateur et de représentant du pouvoir adjudicateur, ainsi que tous actes utiles à la conduite des missions et au fonctionnement de la CGLLS.

**Article 2**

La décision n° 2022-12-2 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant délégation de signature de M. Bruno Nicoulaud est abrogée.

**Article 3**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou de départ de l'agent.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Marianne LAURENT